

Convention cadre de partenariat 2019-2021

Plan d'actions 2020

Dans la convention cadre 2019-2021, les partenaires ont convenu d'établir un plan d'actions revu annuellement. Ce dernier doit préciser les programmes et projets ou actions, le budget prévisionnel global de chacun des projets ainsi que les moyens affectés à leur réalisation.

Pour mémoire, 3 axes de travail ont été identifiés :

- Axe 1 : Le développement des circuits courts et le soutien à l'économie agricole du territoire
- Axe 2 : La sensibilisation aux pratiques et aux métiers agricoles
- Axe 3 : La gestion durable des espaces agricoles.

Le tableau précise par action, la répartition du financement entre le Pays de Lunel et la Chambre d'agriculture.

Ce programme d'actions fera l'objet de la production d'un bilan et d'une réunion de présentation en fin d'année. Le versement se fera au regard des actions réalisées. Dans le cas où une action n'aura pas été finalisée, un versement partiel sera effectué au regard de l'état d'avancement de l'action, sur présentation des justificatifs.

Fiche action n°1 : Marché de Producteurs Gourmands au parc Jean Hugo à Lunel

Contexte général :

La démarche Marchés des Producteurs de Pays, portée par les Chambres d'agriculture, a fait ses preuves et connaît un franc succès dans tout l'hexagone avec plus de 2 600 marchés organisés pour 3 900 producteurs mobilisés. La Chambre d'agriculture de l'Hérault organisera 200 marchés sur 30 communes.

Dans la poursuite des MPP de 2019, 4 nouvelles dates auront lieu dans le parc Jean Hugo à Lunel à l'été 2020.

Objectif de l'action :

Organiser le nouveau marché de producteurs, rebaptisé Marchés de Producteurs Gourmands les soirs des 21 et 28 juillet et des 18 et 25 août 2020.

Contenu de l'action :

Lancement du marché :

Présentation de la démarche Marchés des Producteurs de Pays aux parties prenantes
Mobilisation des producteurs locaux issus du Pays de Lunel en priorité avec 18 exposants dont 20% d'artisans métiers de bouche et 4 viticulteurs/vignerons

Ingénierie et inscription :

Collecte et sélection des inscriptions des producteurs et recensement de leurs besoins
Appui pour la mise œuvre logistique (plan marché, besoins électriques...)

Suivi du marché :

Suivi du marché, présence physique pendant la saison
Organisation et animation des réunions de lancement et de bilan du marché avec les producteurs et les organisateurs locaux

Communication :

Communication sur un site internet dédié, France Bleu Hérault, La Gazette...
Création et édition d'outils de communication (affiche, flyers...) pour l'organisateur local et les producteurs.

Publics ciblés :

Agriculteurs engagés dans le MPP
Habitants du territoire

Services supports :

Mairie de Lunel, Services de la CC du Pays de Lunel

Modalités d'évaluation et livrables :

Réalisation du Marchés des Producteurs Gourmands, qualification de son déroulement, satisfaction des producteurs, nombre de producteurs présents, nombres de produits vendus, satisfaction des clients

Personnes ressources :

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Fabrice Grillon-Gaborit (remplaçant en cours de recrutement)

Pays de Lunel : Dominique Bodet, service communication et Carole Guillet-Vallat, service développement économique

Fiche action n°2 : Développer la labellisation des domaines viticoles

Contexte général : il est proposé de renforcer l'attractivité des domaines agricoles et viticoles de l'Hérault en identifiant les domaines intéressés par une labellisation. Cette démarche s'inscrit dans une progression sur 2 années afin de mesurer les retombées économiques des labellisations mais également de fractionner la dépense sur plusieurs exercices.

Objectif de l'action :

Labelliser des domaines viticoles : « Bienvenue à la Ferme »

Contenu de l'action (2019-2020) :

Sur la base du diagnostic réalisé en 2015, 24 domaines ont été identifiés comme répondant aux conditions de labellisation. Parmi eux, il est apparu des domaines réellement intéressés par la démarche d'accompagnement pour la labellisation.

Prévisionnel de l'action basé sur 8 vigneron.

- Visites de pré-agrément (prévision basée sur 3) : 65€ HT/visite
- Appuis ponctuels tout au long de la labellisation

En 2020, il est prévu une prise de contact avec les domaines identifiés en 2019 et intéressés par la démarche puis de réaliser 3 pré visites de labellisation pouvant déboucher sur une labellisation.

Les exploitants contactés seront sensibilisés aux démarches qualité et à « Vignobles et découvertes » portée par le PETR Vidourle Camargue.

Publics ciblés :

24 domaines viticoles

Pays de Lunel, engagé dans « Vignobles et découvertes »

Modalités d'évaluation et livrables :

Nombre de labellisations engagées et finalisées, niveau de satisfaction des agriculteurs.

Personnes ressources :

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Virginie Fernandez

Pays de Lunel : Carole Guillet-Vallat

Fiche action n°3 : proposer des offres foncières disponibles aux agriculteurs

Contexte général : lorsque les porteurs de projet agricoles souhaitent s'installer ou développer leurs activités, ils recherchent parfois des biens immobiliers qui ne se trouvent pas forcément dans le bâti agricole : cave, atelier, bureau, etc. La communauté de communes du Pays de Lunel dispose d'une base de données des locaux et biens immobiliers d'entreprises à vocation professionnelle sur le territoire du Pays de Lunel : elle peut donc renseigner les agriculteurs dans leur démarche.

Objectif de l'action : donner un signal fort de la préservation du foncier agricole et de l'accompagnement à la diversification des activités agricoles complémentaires locales
Aider les agriculteurs à trouver dans les offres immobilières hors sphère agricole, les biens qui vont convenir au développement de leur activité

Contenu de l'action : renseigner les porteurs de projet orientés par la CA 34 auprès du service développement économique et faire un retour à la CA 34 ; la CA informera les agriculteurs de ce service

Publics ciblés :

Les agriculteurs en installation ou en développement
Les porteurs de projet en reprise d'exploitation agricole

Services supports :

Service développement économique de la CC du Pays de Lunel, CA 34

Modalités d'évaluation et livrables :

Nombre d'agriculteurs qui ont sollicité les services de la CCPL ; nombre de biens proposés ;
nombre d'agriculteurs qui s'installent et se développent sur le territoire de la CCPL

Personnes ressources :

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Sylvie Ginisty-Teulon

Pays de Lunel : Josiane Allais

Fiche action n°4 : Promotion et développement de l'agriculture : accompagner les projets du Pays de Lunel

Contexte général : lorsqu'un agriculteur souhaite réaliser un dossier de financement, la CA 34 est mobilisée pour élaborer le dossier. Cela représente entre 6 à 8 jours de travail, avec une facturation différenciée pour les agriculteurs, allant de 300€ à 2 500 €. Ce coût représente un frein à la mobilisation des fonds pour les agriculteurs qui ne disposent pas immédiatement des liquidités nécessaires.

Objectifs principaux de l'action : pour favoriser l'accès aux financements par la CA 34, le Pays de Lunel propose de prendre en charge le coût pour l'agriculteur.

Contenu de l'action : au bénéfice des projets agricoles locaux, le Pays de Lunel prend en charge à hauteur de 4 776€ le coût d'accompagnement de l'entreprise par la CA 34 sur les dossiers de financement d'entreprises.

Une journée de travail est facturée 612€ par la CA 34 : avec l'enveloppe dédiée à cette action, le Pays de Lunel peut financer 8 journées soit 3 à 4 projets

Publics ciblés :

Les agriculteurs du Pays de Lunel qui ont le souhait de mobiliser des financements par le biais de la CA 34.

Modalités d'évaluation et livrables :

Présentation des projets accompagnés sur le Pays de Lunel

Nombre de dossiers sur le territoire en 2019 et en 2020 pour mesurer l'effet levier de cette mesure.

Personnes ressources :

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Sylvie Ginisty-Teulon

Pays de Lunel : Carole Guillet-Vallat,

Fiche action n°5 : Diagnostic agricole de la CCPL

Contexte général :

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a réalisé en 2019 un portrait de l'agriculture du Pays de Lunel, sur la base de données statistiques existantes et à dire d'experts, en valorisant les connaissances de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et de son réseau d'acteurs agricoles.

Ce travail a été présenté aux élus du Bureau communautaire le 4 février 2020. La CCPL souhaite maintenant compléter cette connaissance afin de renforcer la stratégie agricole à l'échelle de son territoire. A ce titre, elle sollicite la CA 34 pour l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic agricole. Ce document intégrera dans une certaine mesure, les orientations définies par le SRADDET et sera compatible avec les orientations du Projet Agricole Départemental de l'Hérault 2030 (PADH).

La CA 34 s'appuiera sur le travail réalisé pour le Portrait du territoire et complètera par un travail approfondi, basé sur des enquêtes individuelles sur différentes thématiques. Le contenu des attendus de ce diagnostic est détaillé dans un Cahier des charges techniques particulières spécifique.

Objectifs principaux de l'action :

Elaborer une stratégie en matière de politique agricole intercommunale déclinée en actions cohérentes et compatibles avec le PADH 2030 et le SRADDET

Constituer ou être une base du diagnostic agricole des PLU

Contenu de l'action :

Plusieurs thématiques seront abordées pour avoir une vision globale du territoire et permettre de déployer une stratégie et un plan d'action :

- Connaissance des exploitations agricoles : localisation, âge, typologie, cultures...
- Dynamiques économique et spatiale
- Recensement des besoins agricoles individuels et collectifs : construction, développement, diversification, cessation.
- Cessation et transmission d'exploitations agricoles : analyse du potentiel de libération de foncier et évaluation de reprise des exploitations.
- Evaluation des compensations agricoles : sur la base des extensions urbaines et de l'occupation du sol, évaluation financière des compensations agricoles.
- Réflexion interface agriculture / zones habitées : Analyse spatiale du décret, cartographie des espaces agricoles concernés (sur un ou quelques sites pilotes, selon le volume de travail).
- Intégration des zones de non traitement (ZNT) : comment intégrer les zones de non traitement et les zones d'éloignement en fonction des produits et des cultures. L'enjeu est d'évaluer les risques de conflits selon la localisation des lieux d'hébergement des personnes sensibles, hôpital, aire de jeux, EHPAD, zones habitées et selon le type d'espaces agricoles à proximité.
- La transition écologique en lien avec le PCAET et les potentiels soulevés par le diagnostic
- Desserte agricole / Unités d'espaces agricoles fonctionnelles (compacité et proximité des terres exploitées/siège d'exploitation / stockage matériel)
- Patrimoine bâti : agritourisme, qualité des paysages, nature du patrimoine bâti
- Mesures Eviter Réduire Compenser pour préserver l'écosystème
- Potentiel agronomique et écologique du territoire du Pays de Lunel
- Etude d'incidence agricole des projets d'urbanisation retenus
- Cartographie du potentiel culturel des espaces et le réseau d'irrigation en lien avec le SRADDET qui vise à identifier les territoires agricoles à préserver sous le regard

de critères tels que : parcelles appartenant aux périmètres classés sous signes officiels de qualité, potentiel agronomique et écologique, secteurs supports de filières agricoles à enjeux pour le territoire : zones pastorales, commercialisation de proximité, parcelles équipées à l'irrigation, parcelles relevant de pratiques agricoles durables (agriculture biologique, agroécologie),

Publics ciblés :

Elus du Pays de Lunel, services du Pays de Lunel, agriculteurs du territoire

Modalités d'évaluation et livrables :

Les indicateurs de suivi, d'évaluation et le calendrier seront précisés dans le CCTP

Livrable sous format d'un dossier et version informatique

Présentation en synthèse des éléments essentiels en format de diaporama

Personnes ressources :

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Céline Brossard, Alexandre Pailhès

Pays de Lunel : Carole Guillet-Vallat, Anne Teyssier

Fiche action n°6 : Mise à disposition gracieuse d'un bureau pour la permanence juridique

Contexte général :

Le Pays de Lunel souhaite étoffer son offre de service auprès des entreprises de son territoire et positionner le Pôle Entreprendre comme une plateforme entrepreneuriale incontournable.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault souhaite localiser sa permanence juridique auprès des agriculteurs à Lunel, dans un lieu disposant des équipements nécessaires.

Objectif de l'action :

Permettre aux agriculteurs de pouvoir consulter un expert juridique dans un bâtiment accessible et identifié sur Lunel, sans rendez-vous et gratuitement

Contenu de l'action :

Mise à disposition par la communauté de communes d'un bureau professionnel au sein du Pôle Entreprendre à raison d'une demi-journée par trimestre. La fréquence des permanences pourra évoluer en fonction des sollicitations des agriculteurs, en accord avec la Communauté de Communes.

Communication autour de ces permanences pour informer les agriculteurs et nos partenaires

Publics ciblés :

Agriculteurs du Pays de Lunel

Modalités d'évaluation et livrables :

Nombre de rendez-vous réalisés, retour de satisfaction des agriculteurs ayant utilisé ce service

Personnes ressources :

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Sylvie Ginisty-Teulon

Pays de Lunel : Carole Guillet-Vallat

Convention cadre 2019-2021

Actions 2020

Axe	Actions 2020	Coût de l'action HT	TVA	Prise en charge Chambre d'agriculture de l'Hérault	Prise en Charge Pays de Lunel TTC
1	MPP à Lunel	1 000 €	20%		1 200 €
1	Développer la labellisation des domaines	6 600 €		2 310€	4 290€
	Pré-visites pour les vignerons (65€ HT)	195 €	20%		234 €
3	Foncier des entreprises agricoles	Temps agent			
2	Promotion et développement de l'agriculture : accompagner les projets du Pays de Lunel	4 776 €			4776 €
3	Diagnostic agricole	28 500 €		8 500 €	20 000 €
Tous	Action de communication réciproque	Temps agent			
Tous	Permanence juridique au pôle entreprendre	Mise à disposition gracieuse d'un bureau par la CCPL à raison d'une fois par trimestre			
		Total HT	41 071 €	10 810 €	30 261 €
		TVA	239 €		239 €
		Total TTC	41 310 €	10 810 €	30 500 €

Fait en deux exemplaires originaux à, le

Pour la Chambre d'agriculture
de l'Hérault,
Le Président,

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Lunel,
Le Président,

Jérôme DESPEY

Claude ARNAUD